

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022



www.te64.fr



**territoire
d'énergie**

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

L'ÉTAT, LA RÉGION, LE DÉPARTEMENT ET LA BANQUE DES TERRITOIRES AVEC TE 64 !



La mise en œuvre de la transition énergétique sur les territoires ne s'improvise pas. De nombreux textes législatifs précisent les grandes orientations fixées à la politique énergétique nationale, mais sa mise en œuvre implique de s'appuyer sur les acteurs locaux.

L'État, la Région et le Département, via les financements et les contractualisations qu'ils proposent, l'ont parfaitement compris. C'est bien entendu également le cas de la Banque des Territoires, très active en la matière par son soutien financier.

C'est pourquoi, TE 64 a récemment signé plusieurs engagements avec ces divers interlocuteurs, pour porter les politiques publiques en faveur de la transition énergétique, auprès des communes du département et les accompagner dans ce domaine.

DSIL et FONDS VERT de l'État pour rénover l'éclairage public, Contrat pour développer la Chaleur Renouvelable Thermique avec l'ADEME, Convention cadre avec la Région Nouvelle Aquitaine à l'occasion des récentes Assises Européennes de l'énergie qui se sont déroulées à Bordeaux, pour développer les EnR et la mobilité décarbonée, Convention d'Objectifs et de Moyens avec le Département pour rénover l'éclairage public et réaliser des réseaux de chaleur, dispositif d'Avance Remboursable « Intracting Mutualisé » avec la Banque des Territoires, pour rénover le patrimoine bâti communal et bientôt le parc d'éclairage public, sont autant de leviers que TE 64 peut désormais actionner pour agir efficacement auprès des communes du Béarn et du Pays basque.

Mais pour mener à bien ces nouveaux engagements, sans délaisser les champs d'intervention historiques toujours aussi nombreux autour de la distribution d'électricité, TE 64 a structuré ses services.

A un moment où les centres décisionnels ont tendance à s'éloigner des territoires, TE 64 a fait le choix contraire en renforçant ses équipes, pour que les communes disposent d'interlocuteurs de terrain disponibles et forces de propositions. Le Service de Conseil en Énergie Partagé a été complété de techniciens dédiés aux énergies renouvelables électriques et thermiques, alors que de son côté, le Service Technique a été doté de compétences spécifiquement tournées vers l'éclairage public.

De plus, le Syndicat a décidé d'améliorer l'accompagnement financier des communes du département dans leurs projets, en relevant des plafonds de dépenses subventionnables et en mobilisant au mieux, les nouvelles ressources financières désormais disponibles.

Mais comme j'ai déjà pu l'évoquer, l'une des problématiques majeures du tissu économique et donc des communes et des collectivités en général, est aujourd'hui recentrée autour du prix de l'énergie avec la nécessité d'en maîtriser l'usage, la provenance et les coûts.

C'est pourquoi TE 64 met tous ses moyens en œuvre, pour aider au mieux les communes du Béarn et du Pays basque, à produire et économiser cette énergie : c'est sa vocation !

Ce rapport d'activité qui obéit tout d'abord aux exigences réglementaires d'information des communes, est aussi un outil de communication plus large entre TE 64 et ses membres vous le verrez, c'est en tout cas son ambition.

Je vous en souhaite à toutes et tous bonne lecture.

Barthélémy BIDÉGARY
Président de TE 64

TE 64 a signé plusieurs engagements pour porter les politiques publiques en faveur de la transition énergétique.

ARTICLE L.5211-39 DU CGCT

« Le Président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI ».

TE 64 CONVENTIONNE EN FAVEUR DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT

Avec la Région tout d'abord,

Développer les mobilités pour tous, accélérer la rénovation énergétique du patrimoine bâti public, développer des sources de production d'énergies renouvelables, favoriser l'appropriation citoyenne de la transition énergétique, mettre en réseau et accompagner les territoires dans la transition énergétique sont les objectifs fixés par la Région aux Syndicats Départementaux d'Énergie, dont TE 64.

Comment ?

- Par un accompagnement autour de l'expertise en ingénierie publique et en maîtrise d'ouvrage, de la mise en œuvre et de la territorialisation du volet Énergie du SRADDET Nouvelle-Aquitaine (réduction de 54 % de la consommation d'énergie et de 90 % des émissions de GES d'ici 2050 pour le secteur du Résidentiel et du Tertiaire).
- Par une collaboration étroite afin de définir une planification du développement des territoires répondant aux objectifs du SRADDET.
- Par l'échange de données énergétiques territoriales quantitatives et qualitatives.
- En soutenant la maîtrise d'ouvrage des Syndicats et leurs investissements orientés vers les énergies renouvelables et l'innovation sachant qu'ils soutiennent le développement de filières d'avenir en lien avec Aquitaine Développement Innovation et Les Fonds Régionaux.
- À travers l'amélioration de la qualité de la desserte électrique en renforçant et sécurisant les réseaux d'énergies au bénéfice d'un niveau optimisé de la qualité de fourniture sur les parties stratégiques du territoire et en favorisant l'injection des énergies renouvelables électriques.
- En faisant évoluer un réseau historiquement centralisé et unidirectionnel, vers un réseau décentralisé doté d'une meilleure flexibilité, notamment grâce à des solutions de stockage.
- En accompagnant la feuille de route Néo Terra de la Région Nouvelle-Aquitaine, qui a pour objectif de diversifier son mix énergétique et de passer de 45 % en 2030 à 100 % en 2050 d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie.



Barthélémy BIDÉGARAY et Guillaume RIOU, Vice-Président de la Région Nouvelle-Aquitaine

Avec le Département ensuite,

Dans la continuité des engagements triennaux précédents, le Département vient de signer une nouvelle Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) avec TE 64 pour les années 2023-2024 et 2025.



Ce nouveau cadre, se traduit par un accompagnement financier annuel de 600 000 € de la part du Département pour :

- Rénover l'éclairage public communal vétuste et économe.
- Accompagner la création de réseaux de chaleur bois en Béarn et Pays basque. Des comités de suivi réguliers permettront de valider l'adéquation des actions avec les résultats attendus.

Avec l'État enfin,

L'État, via l'ADEME notamment mais la Banque des Territoires également, veillent à la mise en œuvre de ses orientations sur les territoires. Une contractualisation avec le Préfet de Région vient d'être signée à Bordeaux pour :

- Animer le réseau régional des économes de flux et des conseillers en énergie partagés.
- Faciliter la rénovation énergétique du patrimoine public via DSIL, DETR et Intracting.
- Développer la chaleur renouvelable via le Fonds Chaleur.
- Accélérer le développement des énergies renouvelables.
- Rénover l'éclairage public vétuste via le Fonds Vert.
- Faciliter la mise en œuvre du dispositif Eco Énergie Tertiaire par les collectivités.
- Accélérer la décarbonation de la mobilité à travers le développement de la mobilité électrique, le bioGNV et l'hydrogène.



Le Préfet de Région, l'ADEME et la Banque des Territoires, contractualisent avec les Syndicats Départementaux d'Énergie

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les Comptes administratifs des deux Régies (photovoltaïque et Chaleur) ainsi que du Budget général, ont été validés par le Comité Syndical le 1^{er} avril 2023.

Les résultats présentés sont les derniers en l'état, puisqu'avec le passage à la comptabilité M 57 au 1^{er} janvier 2023, la répartition entre le Fonctionnement et l'Investissement s'opérera différemment à l'avenir pour le budget principal.

Pour ce qui est du budget principal, les recettes de fonctionnement qui s'établissent pour 2022 à près de 19 millions d'euros, s'inscrivent dans la continuité de l'exercice précédent.

Elles résultent toujours pour une large part, des redevances annuelles des concessions de distribution d'électricité et de gaz pour quasiment 3 millions d'euros, d'une fraction du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (30 %), de frais de gestion sur travaux et de participations communales diverses. Mais il est vrai qu'elles proviennent dorénavant également de façon significative, des prestations assurées par TE 64 pour le compte des collectivités au travers du service de Conseil en Énergie Partagée, de la maîtrise d'œuvre assurée dans les communes urbaines, de l'achat groupé d'énergie, des certificats d'économies d'énergie et de contractualisations diverses, notamment avec l'ADEME.

Pour les dépenses de fonctionnement cette fois, celles-ci restent en grande partie constituées du virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des travaux, soit quasiment 13 millions d'euros pour 2022.

Quant aux moyens propres de fonctionnement (charges courantes, charges de personnel), ils représentent toujours une faible part du budget de fonctionnement de l'établissement, soit 2 millions d'euros environ sur 22 millions de dépenses prévisionnelles.

En investissement, près de 30 millions d'euros ont été engagés sur les travaux d'électrification et connexes (éclairage public et GC des réseaux de communications électroniques). L'exercice 2023 risque de se traduire par une augmentation des travaux d'éclairage public en raison des financements obtenus de l'État (DSIL et Fonds Vert).

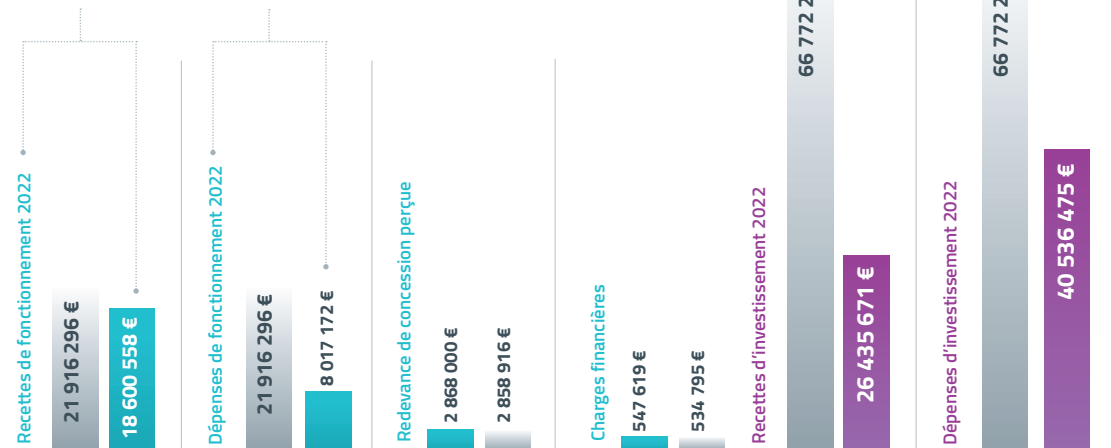
Concernant les régies, « Photovoltaïque » et « Chaleur Renouvelable », leur équilibre budgétaire est toujours précaire car elles dépendent de nombreux paramètres. Installations de faible importance en photovoltaïque avec la nécessité néanmoins de renforcer de plus en plus régulièrement les charpentes porteuses. Pour ce qui est de la régie de chaleur, l'exigence de tarifs bas malgré la provenance locale de l'énergie et le nombre d'abonnés limité, implique de travailler sans marges, ce qui limite les possibilités.

3,63
millions €

C'est le montant du reversement aux communes de moins de 2 000 habitants du Béarn et du Pays basque, de 70 % du produit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité en 2022 (+5 % /2021).

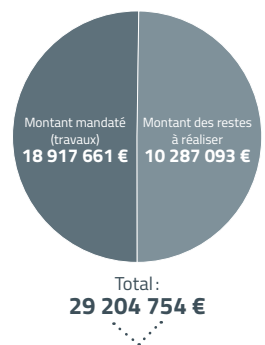
Résultat de clôture 2022

Recettes de fonctionnement de l'exercice	Dépenses de fonctionnement de l'exercice
14 468 528 €	8 017 172 €
Résultat reporté exercice antérieur	Résultat de clôture de l'exercice
4 420 174 €	10 871 530 €



Section d'investissement

Zoom travaux



68,5 % de la dépense budgétisée



NB : Les travaux EP basculant au compte 23 à compter du budget 2023 (régime de la mise à disposition du parc EP), les restes à réaliser sont nettement diminués comparativement aux années antérieures.

TE 64 adopte la comptabilité M 57

Les règles budgétaires et comptables de la M57 deviendront le référentiel de droit commun de toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels existants M14 (communes et établissements publics de coopération intercommunale), M52 (départements) et M71 (régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction, avec une présentation croisée selon le mode de vote.

TE 64 a décidé d'appliquer cette nomenclature à compter du 1^{er} janvier 2023 et le budget a été voté dans ce cadre.

Ce référentiel budgétaire et comptable M57, étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires dans un cadre défini par l'assemblée délibérante, et notamment :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits
- en matière de fongibilité des crédits
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues

TE 64 désormais éligible à la DSIL et au FONDS VERT

Rénover l'éclairage public communal est devenu une nécessité, tant du point de vue sécuritaire, qu'économique ou environnemental. En effet, 40 % des dépenses énergétiques des communes concernent l'éclairage public. De plus, un éclairage public mal orienté, inefficace et allumé en permanence, entraîne des perturbations pour la biodiversité nocturne et génère de la pollution lumineuse.

L'État a parfaitement mesuré cette problématique et a décidé, depuis 2022, d'accompagner TE 64 financièrement sur ce champ d'action.

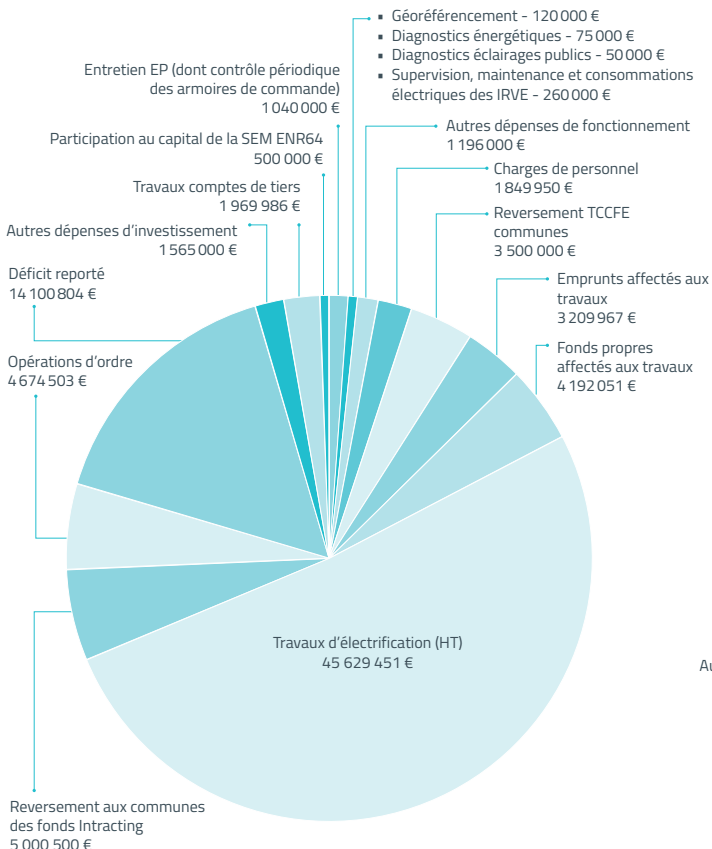
Avec les nouveaux programmes DSIL et Fonds Vert 2023, ce sont plus de 6 M€ de travaux de rénovation de l'éclairage public communal qui vont être accompagnés en Béarn et en Pays basque via TE 64. Automatisation des commandes, coupures, régulation, détection, passage aux Led, sont autant de solutions à mettre en œuvre en urgence et qui seront facilitées.

Voilà des crédits bienvenus qui vont permettre de donner un coup d'accélérateur à la rénovation du parc d'éclairage public et de réduire considérablement les charges de fonctionnement des communes.

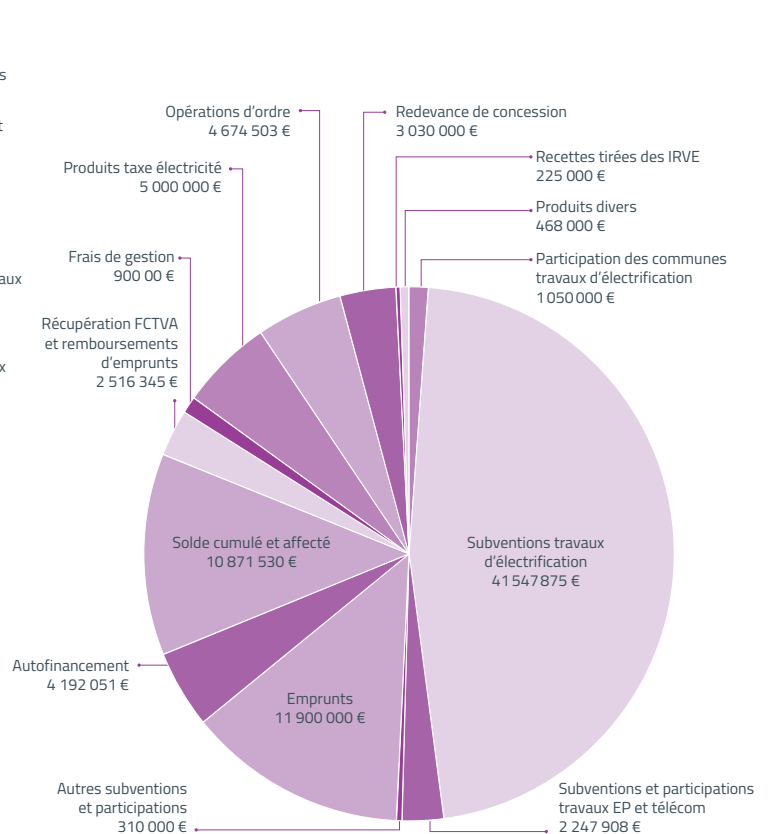


LE BUDGET 2023

DÉPENSES 2022 88 933 212 €



RECETTES 2022 88 933 212 €



LA CONCESSION ÉLECTRIQUE

LES CHIFFRES DE LA CONCESSION

Le réseau Haute Tension A (HTA) est majoritairement souterrain depuis maintenant cinq ans. Toute nouvelle création de ligne HTA est réalisée sur la base de cette technique. Enedis, maître d'ouvrage sur le réseau haute tension, s'est engagé à traiter les lignes aériennes existantes, en fonction de leur âge, de leur localisation. Ces axes de travail ont été définis dans le schéma directeur des investissements, pierre angulaire du nouveau contrat de concession signé en 2019.

Concernant le réseau basse tension (BT) cette fois, la résorption des fils nus se poursuit à un rythme soutenu (plus de 100 km par an en moyenne), engendrant une augmentation du linéaire de réseaux souterrains et torsadés, plus robustes aux intempéries et à la végétation.

Le stock à résorber s'élève à 718 km sur la concession (plus de 2 300 km en 2010), dont 384 km en urbain, et 334 km en rural. **100 km supplémentaires ont été requalifiés en réseau torsadé, du fait de la fiabilisation des bases techniques tenues par le concessionnaire.**

477
communes rurales
dans lesquelles TE 64 est maître d'ouvrage des travaux de Service Public

718 km
de fils nus, à résorber sur la concession

TE 64 maître d'ouvrage de ces travaux sur les 477 communes rurales du département et ENEDIS sur les 69 communes urbaines, poursuivent leur engagement contractuel de remplacement de l'intégralité de ces lignes vétustes en douze ans. On peut espérer une nette amélioration de la résilience des réseaux basse tension face aux intempéries à l'avenir et ce, dans l'intérêt des usagers du département.

Réseau HTA (en km)	2019	2020	2021	2022
Souterrain	4 258	4 345	4 448	4 542
Aérien	4 103	4 066	4 001	4 976
Torsadé	23	23	23	23
TOTAL HTA	8 384	8 435	8 472	8 541

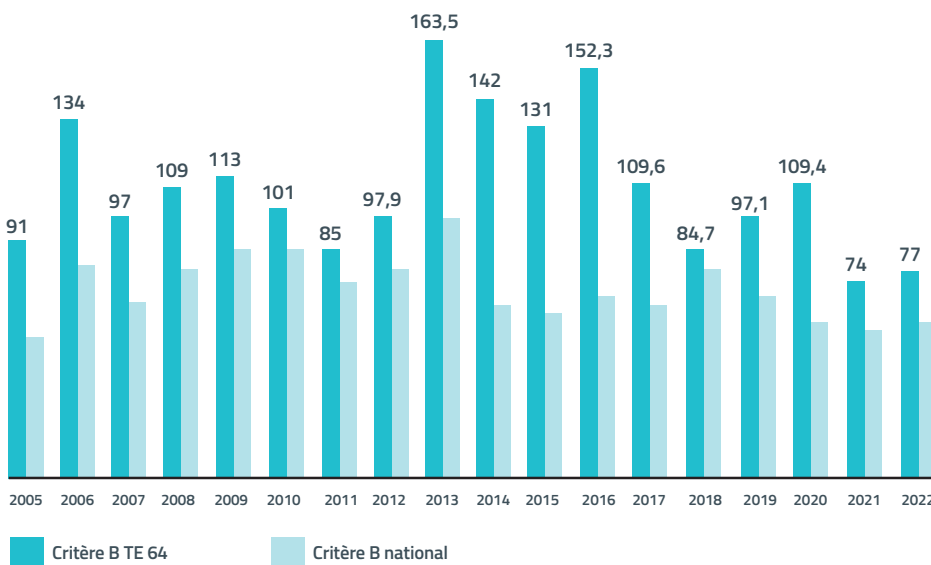
Réseau BT (en km)	2019	2020	2021	2022
Souterrain	4 597	4 712	4 852	4 952
Torsadé	6 557	6 620	6 660	6 811
Nu	1 102	1 008	902	718
dont faible section	263	227	190	113
TOTAL BT	12 256	12 340	12 415	12 481

Nombre d'usagers de la concession				
Puissance souscrite	2019	2020	2021	2022
BTA < 36 kVA	453 252	458 898	465 849	471 700
BTA > 36 kVA	4 524	4 599	4 703	4 830
HTA	1 091	1 095	1 074	1 083
TOTAL	458 867	464 592	471 626	477 613

Le nombre d'usagers de l'électricité continue de croître ces dernières années de manière homogène sur le territoire, preuve du dynamisme démographique et économique du département.

Un temps moyen de coupure par usager du département, en amélioration durable !

Durée moyenne annuelle de coupure par an et par usager en minutes



Sur le plan national, le temps moyen de coupure s'est atténué lors des trois derniers exercices connus, pour aboutir à une durée de 57 minutes par an et par usager en 2022. Sur la concession des Pyrénées-Atlantiques, cette tendance à la stabilisation est également visible: le temps moyen de coupure s'établit à 77 minutes en 2022, après une valeur de 74 minutes constatée en 2021. **Il s'agit de la valeur de l'indicateur la plus faible observée depuis plus de quinze ans.** Ainsi, sur la période 2019-2022, cet indicateur est de **89 minutes** en moyenne, valeur proche **du niveau des 85 minutes sur 4 années glissantes**, inscrit dans le contrat de concession. L'objectif du contrat est en passe d'être atteint ! Il faut préciser que ces chiffres moyens se traduisent par de fortes disparités constatées localement entre territoires.

Suivi du premier plan pluriannuel d'investissements sur le réseau de distribution d'électricité

Le contrat de concession signé entre TE 64 et Enedis en 2019 met en œuvre un schéma directeur des investissements (SDI) sur 30 ans, décliné en plans pluriannuels d'investissement (PPI) de 4 ans. Le premier PPI prévoit des investissements sur le réseau de distribution des Pyrénées-Atlantiques sur la période 2020-2023.

Les principaux résultats sont notamment pour les trois premières années du Programme pluriannuel d'investissement :

- La résorption de 27,6 kilomètres de réseau HTA aérien soumis aux risques de chutes d'arbres, de vent et de neige, (objectif 2020-2023 : 83 km)
- Le renouvellement de 61,7 km de réseau aérien incidentogène (objectif 2020-2023 : 43 km)
- La rénovation de 132,3 kilomètres de lignes aériennes HTA (objectif 2020-2023 : 162 km) :
- Le remplacement de 217,4 kilomètres de fils nus basse tension en communes rurales (objectif 2020-2023 : 234 km), et de 120,7 kilomètres en communes urbaines (objectif 2020-2023 : 157 km)
- Le remplacement de 22,8 kilomètres de réseaux souterrains en câble papier imprégné (objectif 2020-2023 : 25 km).

Un bilan définitif sera réalisé à l'issue de la quatrième année du plan d'investissement, soit en 2024. En 2023, TE 64 et Enedis auront pour objectif de définir le futur PPI de la période 2024-2027, déclinaison du schéma directeur de investissements prévu dans le contrat de concession.

LA CONCESSION GAZ

LA CONCESSION DE GAZ NATUREL EXPLOITÉE PAR GRDF

CONCESSION HISTORIQUE

86
COMMUNES

Répartition des réseaux par matière et en kilomètres à fin 2022

Acier	Cuivre	Polyéthylène	Total	Nombre d'usagers	Evolution 2022/2021
219	20,4	905	1 144	34 468	+268

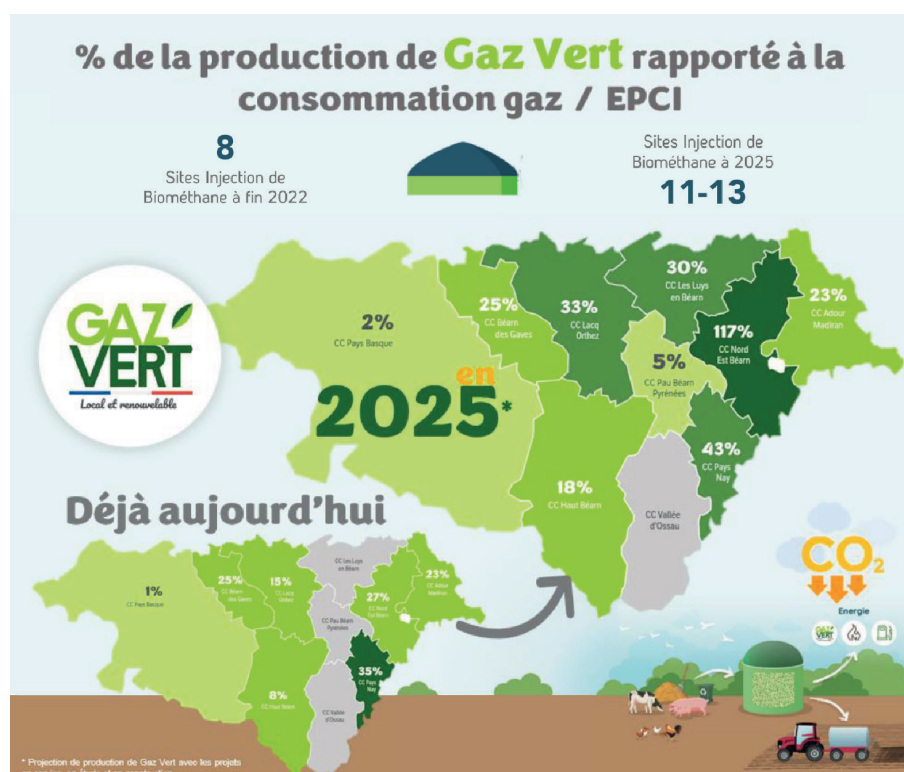
Les délégations de service public :

Répartition des réseaux par matière et en kilomètres à fin 2022

Commune	Acier	Cuivre	Polyéthylène	Total	Usagers	Évolution 2021/2022
Ahetze	0	0	5,81	5,81	77	+8
Artigueloutan	0	0	1,18	1,18	27	+2
Précilhon	0	0	2,33	2,33	29	=
Souraïde	0	0	5,45	5,45	60	+11

Méthanisation : du gaz vert dans les tuyaux

Au cours de l'année 2022, deux méthaniseurs supplémentaires ont été raccordés aux réseaux de gaz naturel sur le Département (sites d'Asson et de Mourenx). Cela porte à sept le nombre de ces installations, dont l'objet est de valoriser des matières organiques agricoles, des déchets de végétaux, afin de produire du méthane. Ces productions locales permettent de remplacer le gaz naturel d'origine fossile et de consommer en circuit court cette énergie pour le chauffage, la cuisson ou l'eau chaude.



3,4 M€ pour le Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial Béarn (CCRT)

TE 64 entretient un lien étroit avec l'ADEME dans de nombreux domaines et plus particulièrement en matière d'énergies renouvelables thermiques et c'est à ce titre que TE 64 s'est positionné pour mettre en place sur le territoire du Béarn, un Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT).

Qu'est que le CCRT ?

L'objectif du CCRT est de mobiliser et d'accompagner les projets d'Énergies Renouvelables Thermiques, issus d'une ou plusieurs filières (biomasse, solaire et géothermie). Il s'agit ici de promouvoir la chaleur renouvelable et/ou le rafraîchissement en vue d'améliorer le confort des bâtiments.

Ces projets pourront ainsi bénéficier de financements de l'ADEME au titre du Fonds Chaleur ; en effet pris individuellement ces projets ne satisferaient pas les seuils minimums d'éligibilité de l'aide ADEME (c'est-à-dire du Fonds Chaleur), alors que collectivement cela est le cas. À titre d'exemple une chaudière bois dédiée pourra désormais être éligible au CCRT, ce qui n'était pas possible jusque-là.

Il convient de préciser que TE 64 a fait le choix d'accompagner les projets portés par des acteurs publics (collectivités) et privés (entreprises, agriculteurs, activités touristiques, établissements de santé à l'exclusion des particuliers).

C'est une nouveauté pour TE 64 d'investir la sphère privée. À noter que TE 64 sera le point d'entrée administratif et financier pour les porteurs de projets publics et privés en la matière.

Désormais, la mission de TE 64 est de faire connaître ce dispositif grâce au partenariat mis en place avec la COFOR (Association des Communes Forestières) et l'ADEME, en s'appuyant sur les Communautés de Communes du Béarn.

Pour tout projet de chauffage ou de rafraîchissement dans vos bâtiments, n'hésitez pas à contacter les interlocuteurs dédiés :

- Frédéric Delpit : f.delpit@te64.fr
- Aurélien Mornas : a.mornas@te64.fr

Ces derniers sont à votre écoute pour vous apporter toutes les informations complémentaires sur le dispositif.



Le CCRT a été signé le 17 mai 2023 par Barthélémy BIDÉGARAY, Président de TE 64, Julien CHARLES, Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Guillaume LEFRANÇOIS, délégué régional de l'ADEME et Michel CASTAN, Président de la COFOR 64..

RÉSEAUX DE CHALEUR BOIS RURAUX, DE L'ÉNERGIE EN CIRCUIT COURT !

Depuis maintenant près de 10 ans, TE 64 joue un rôle prépondérant pour le développement des réseaux de chaleur bois en Béarn et Pays basque. Après plusieurs réalisations, d'autres projets sont en cours d'étude à Nay, Cambo-les-Bains et Hendaye.

TE 64 est maître d'ouvrage de l'opération et assure la vente de chaleur aux abonnés du réseau. La maintenance et l'exploitation du réseau de chaleur sont confiées à un exploitant sous contrôle de TE 64, avec la volonté de répondre au mieux aux attentes des usagers.

Le dernier réseau mis en service se situe à LEMBEYE et dessert plusieurs bâtiments publics communaux et départementaux, ainsi qu'une maison de Retraite.

Avec 800 000 € d'investissement, ce projet qui fait appel aux acteurs locaux de l'énergie, y compris pour le fonctionnement quotidien, est un vrai projet de territoire.



Chaufferie bois de LEMBEYE

Saint-Jean-Pied-de-Port : le Lycée agricole Frantsesenia, bientôt raccordé au réseau de chaleur bois de TE64

Ce réseau de plus de 1 300 mètres qui dessert deux Maisons de Retraite ainsi que la piscine de la CAPB, va bientôt bénéficier du raccordement d'un nouvel abonné.

En effet, le lycée agricole Frantsesenia, situé dans le périmètre du réseau, a sollicité cette connexion qui devrait apporter de la stabilité aux charges de fonctionnement de l'établissement.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de développement durable et de structuration d'une filière bois locale, en phase avec l'approche territoriale des activités de l'établissement.



TE 64/BANQUE DES TERRITOIRES/APGL : UN PARTENARIAT EN FAVEUR DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

TE 64 ne veut plus se concentrer uniquement sur du conseil en matière de maîtrise de la demande d'énergie. Il est temps de proposer une nouvelle forme d'action et l'Intracting (avance remboursable mutualisée) est un véritable outil opérationnel. Il s'agit de financer le passage à l'acte, en permettant d'engager des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments communaux.

L'intracting ou avance remboursable signifie que TE 64 met à la disposition des collectivités pendant une période de trois ans, une avance remboursable de 9,60 M€ au taux préférentiel de 0,75 %.

En résumé, il s'agit d'un prêt souscrit par TE 64 pour le compte des communes, lequel est ensuite remboursé par ces dernières au travers des économies d'énergies induites sur le fonctionnement des bâtiments, après travaux.

Le but est de favoriser la réalisation de travaux de rénovation énergétique ayant un temps de retour rapide (< à 13 ans) déduction faite des subventions (DETR/DSIL/Fonds Vert/CEE/etc).

Pour mener à bien cette action, TE 64 a créé un double partenariat à la fois technique et financier avec l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) et la Banque des Territoires. Ce dispositif est dorénavant opérationnel.



9,6 M€
à disposition
des communes
pour rénover leur
patrimoine bâti

PRIX DE L'ÉNERGIE : UN BILAN À FAIRE DÉBUT 2024 !

L'énergie est un bien de première nécessité et pourtant son prix s'est envolé en 2022, atteignant fin août un pic à 1 100 €/MWh pour l'électricité sur le marché de gros et pour le gaz jusqu'à 400 €/MWh. Du jamais vu sur les marchés.

Nous ne reviendrons pas sur les raisons de cette augmentation, déjà largement explicitées par tous les observateurs et par TE 64 (coût marginal de l'électricité, ARENH, reprise économique et industrielle post covid, besoins en gaz en forte augmentation et stocks faibles en raison d'un hiver 2020-2021 long et froid, guerre en Ukraine et sanctions économiques associées, indisponibilité du parc nucléaire national) mais plutôt sur les prix applicables en 2023, dans le cadre du marché groupé organisé au niveau régional.

Le groupement organisé par 8 Syndicats départementaux d'Énergie de Nouvelle-Aquitaine dont TE 64, a conclu un marché pour 2023, 2024 et 2025 qui s'établit comme suit :

- 2860 membres (499 pour TE 64)
- Volume total d'énergie: 1,6 TWh
- 69 000 points de livraison électricité
- 6 000 points de livraison Gaz
- EDF attributaire du lot électricité (puissances ≤ 36 KVA)
- TotalEnergies attributaire du lot électricité (puissances > 36 KVA)
- ENERCOOP titulaire du lot électricité « haute valeur environnementale »
- GAZ DE BORDEAUX titulaire du lot Gaz

Les prix obtenus ont été maîtrisés grâce à la stratégie d'achat mise en œuvre qui consistait à bloquer les volumes nécessaires par prises de position.

Cependant, il est important de préciser que l'analyse faite, en début d'année par TE 64, relative à l'augmentation des prix de l'énergie, présentait un prix moyen du MWh en euros TTC à partir des consommations de l'ensemble des membres du groupement et sur une année complète de consommation (non sur la seule période hivernale).

Ainsi et à titre d'exemple, pour 2023, les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA, affichent un prix en Heures Pleines Hiver très élevé, dépassant les 400 € HT/MWh alors que le prix en Heures Creuses Hiver est plus proche de 200 € HT/MWh (même si ce dernier est encore élevé par rapport à nos prix antérieurs).

Ces coûts ont donc une forte incidence sur le montant total des factures en ce début d'année, mais cela ne va pas durer. En effet, un lissage des coûts va s'opérer, dès à présent, c'est-à-dire sur les consommations réalisées sur la période d'été (du 1^{er} avril au 30 octobre).

Enfin, le dispositif de l'amortisseur a été appliqué par le fournisseur sur la base des consommations annuelles estimées (règle en vigueur), c'est pourquoi une régularisation sera opérée en début d'année 2024 sur la base des consommations réelles. Le bilan réel pourra donc être effectué début 2024, pas avant ! Quoi qu'il en soit, il est désormais urgent de modifier nos comportements afin de maîtriser nos consommations d'énergies. Pour cela, les services de TE 64 sont à votre disposition pour vous accompagner et vous proposer des solutions personnalisées pour réduire les consommations d'énergies tant sur les bâtiments que sur le parc éclairage public.



D'IMPORTANTES TRAVAUX DANS LES COMMUNES DU BÉARN ET DU PAYS BASQUE

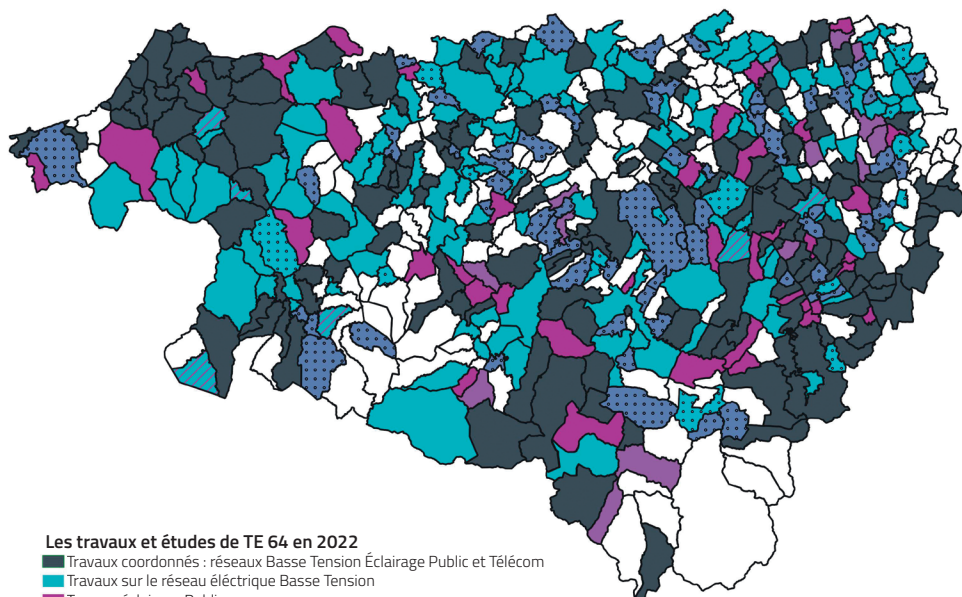
Le nouveau marché de travaux qui a pris effet au 1^{er} janvier 2022, mobilise désormais 16 entreprises spécialisées dans les réseaux secs, lesquelles interviennent simultanément sur une multitude de chantiers tant en zone urbaine que dans les communes rurales.

Plus de 480 opérations de travaux d'électrification, d'éclairage public et de génie civil de réseaux de communications électroniques ont été engagées au cours de cet exercice, ainsi qu'un important portefeuille d'études d'avant-projet.

Avec les financements complémentaires issus de la DSIL et du Plan de Relance, la capacité à répondre aux demandes communales s'accroît et génère de l'activité pour le tissu économique local.

Cependant, et comme déjà indiqué, les tensions importantes sur les fournitures (postes de transformation et matériel d'éclairage public notamment) et les matières premières, ainsi que sur les prix pratiqués par les fournisseurs, sont toujours susceptibles de mettre un coup d'arrêt à cette dynamique.

Le premier trimestre 2023 laisse effectivement entrevoir certaines difficultés que TE 64 essaye de pallier au mieux.



Les travaux et études de TE 64 en 2022

- Travaux coordonnés : réseaux Basse Tension Éclairage Public et Télécom
- Travaux sur le réseau électrique Basse Tension
- Travaux éclairage Public
- Travaux d'Isolation des Combles
- Travaux gros entretien éclairage public
- Études en cours sur réseaux Basse Tension / Éclairage Public / Télécom
- Étude non réalisée en travaux

Quoi qu'il en soit, l'accompagnement des dynamiques communales par TE 64 n'a jamais été aussi important depuis le début du mandat, et cette tendance tend à s'accroître au cours des derniers mois, notamment grâce à l'organisation de services mise en place permettant de prendre en compte davantage de demandes.

LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL S'ACCÉLÈRE

S'il s'agissait dans un premier temps d'accompagner notamment l'application de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses, il est également désormais plus que recommandé de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre liées à l'éclairage.

Pour rappel, l'arrêté précité impose pour les installations lumineuses mises en service avant le 1^{er} janvier 2020, plusieurs dispositions. Notamment le remplacement au plus tard le 1^{er} janvier 2025, des luminaires dont la proportion de lumière émise au-dessus de l'horizontale est supérieure à 50 %. On estime par ailleurs une déperdition de 30 à 40 % sur la totalité de la lumière émise, due à une mauvaise qualité de l'éclairage. Ces remplacements d'éclairage sont donc rendus obligatoires par la loi.

Mais au-delà de cet aspect réglementaire, l'éclairage nocturne génère d'importantes consommations d'électricité (40 % de la facture énergétique des communes). C'est pourquoi une action efficace sur le parc, produit des effets rapides et très positifs sur la diminution des consommations et par voie de conséquence, sur les charges de fonctionnement des communes. De plus, l'éclairage public contribue à générer des gaz à effet de serre lorsque l'électricité utilisée est produite à partir de combustibles fossiles, ce qui est encore le cas de nos jours. Enfin, il y a lieu de diminuer les impacts de la pollution lumineuse sur la biodiversité et les continuités écologiques nocturnes.

C'est pourquoi, l'optimisation de l'éclairage public, représente un levier important de restauration des écosystèmes pour les espèces nocturnes et permet de reconnecter les continuités écologiques. En effet, près de 30 % des vertébrés sont nocturnes ainsi que 65 % des invertébrés (CEREMA).

560

chantiers de rénovation

de l'éclairage public communal à engager au cours des 30 prochains mois

6500

points lumineux à remplacer

3 GWH

d'électricité économisés

chaque année à l'issue des travaux

LE SERVICE TECHNIQUE SE STRUCTURE

Au cours des derniers mois, la demande des communes sur le sujet de l'éclairage public est devenue très forte (rénovation, pilotage, extinction), notamment en raison de l'augmentation des dépenses énergétiques. En effet, les services de TE 64 (Service Technique, Service Énergie, Service Administratif) ainsi que les maîtres d'œuvre, sont fortement sollicités sur ces questions et il est désormais nécessaire de répondre précisément aux interrogations des élus ou des techniciens des communes concernées.

Apporter un conseil clair sur les actions possibles en amont de travaux (diagnostics, bilans énergétiques...) ou en aval (maintenance), ou encore sur la hiérarchisation des actions ou des financements ainsi que sur les responsabilités des Maires en la matière, est le rôle de TE 64 et la prise en compte de cette mission de service public était attendue par les communes.

De plus la réglementation est lourde (décret anti-endommagement et réponses aux DT/DICT, responsabilité pénale du Maire en cas d'accident lié à l'éclairage, directives européennes de 2015 sur les performances des installations, nouvelles réglementations sur les nuisances lumineuses en 2018 et investissements liés) et un accompagnement supplémentaire s'imposait.

Forts de ce constat, les élus du Bureau ont validé une restructuration du Service Technique, se traduisant par la mise en place de techniciens référents sur l'éclairage public, une redistribution des missions ainsi que par un renforcement des effectifs de l'Antenne de Bayonne.

Techniciens basés à Pau



Techniciens basés à Bayonne

L'EXPOSITION ITINÉRANTE SUR L'ÉNERGIE FAIT UN TABAC

L'année scolaire qui vient de s'achever a marqué un très vif intérêt de la part des écoles primaires du département mais aussi des collèges, pour l'exposition itinérante présentée dans les classes par l'animatrice de TE 64.

Avec 49 écoles visitées et 7 collèges, dont 36 établissements en Béarn et 20 en Pays basque, l'année scolaire 2022/2023 aura été un millésime particulièrement prolifique, puisqu'au total, 2 384 élèves du primaire et du collège, auront bénéficié de cette présentation didactique.

Cette exposition composée de panneaux et jeux interactifs, permet d'aller à la rencontre des enfants et adolescents, ainsi que des enseignants pour aborder des sujets énergétiques aussi vastes que la production avec notamment les énergies renouvelables, le transport ainsi que la distribution et bien sûr, la consommation avec en filigrane, les éco gestes, les bonnes pratiques et l'utilisation rationnelle des ressources.

L'animatrice Solène LAMOUREUX, sillonne le département et les retours des élèves et enseignants sont plus que positifs.

Cet exercice s'est achevé par le traditionnel concours d'affiches qui a vu le 1^{er} prix attribué à l'école privée Notre-Dame de BAYONNE et le prix spécial du jury à l'école publique d'Aressy avec diverses récompenses à la clé, dont une sortie de fin d'année scolaire pour l'école publique gagnante qui est allée visiter la chaufferie bois collective réalisée par TE 64 à Saint-Jean-Pied-de-Port.



Remise des prix à l'école Notre Dame de BAYONNE

DES WEBINAIRES POUR INFORMER PLUS VITE

TE 64 propose dorénavant divers webinaires sur des sujets d'actualités, afin d'informer au mieux les élus communaux.

Ces séminaires ou réunions d'informations en ligne, permettent de communiquer de manière rapide tout en s'affranchissant des contraintes liées aux déplacements.

Les sujets ne manquant pas, les derniers thèmes abordés s'étant concentrés sur les coûts de l'énergie en partenariat avec l'Association des Maires à l'automne 2022 et cette fin juin 2023, sur le contrat de chaleur renouvelable territorial Béarn ou encore sur le contenu du Schéma Départemental des IRVE (SDIRVE).

Ces nouveaux rendez-vous permettent d'apporter toute l'information nécessaire en attendant de se retrouver lors des Comités et réunions de secteurs.

L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES TOUCHE À SA FIN

Ça y est, après 9 mois d'échanges ainsi que la tenue de 3 COTECH et 5 COPIL, le schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE), sera bientôt sur le bureau de Monsieur le Préfet.

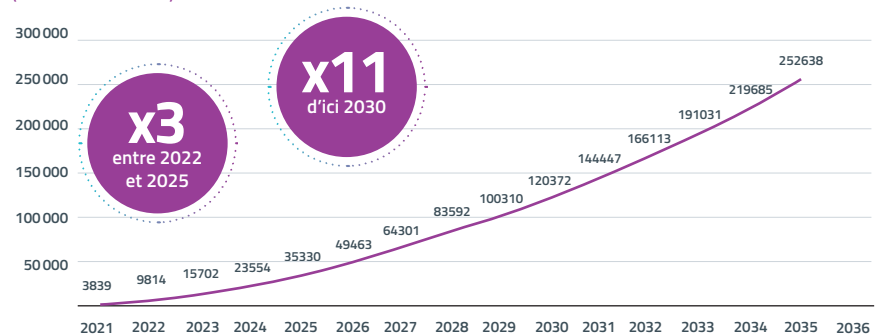
Ce schéma prospectif et non prescriptif est la feuille de route des acteurs publics et privés du département, qui souhaitent installer des bornes de recharge pour véhicules électriques, accessibles au public 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sur le territoire départemental.



Évaluation du besoin

10 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables (VE) étaient recensés dans le département à fin 2022 (données de décembre 2022, source : ENEDIS). Nos estimations, basées sur les projections d'ENEDIS, du Gouvernement (PPE) et de l'évolution des ventes sur les derniers mois, tablent sur environ 35 000 VE en 2025 et 120 000 VE d'ici 2030 dans le département.

Évolution du parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables dans le département (en nombre de VE)



L'évaluation du besoin menée dans le cadre de l'élaboration du SDIRVE englobe tous les points de charge à installer ouverts au public, qu'ils soient in fine installés et opérés par des opérateurs privés ou publics sur le foncier privé (supermarchés, aires de services, etc.) ou sur le domaine public.

- 85 % à 90 % de la recharge est réalisée sur des points de charge (PdC) non-ouverts au public (principalement à domicile ou sur les parkings des entreprises).
- Une borne peut contenir plusieurs PdC (deux en moyenne).

	PdC existants (déc. 2022)	PdC à installer d'ici 2025 Objectifs opérationnels	PdC à installer entre 2025 et 2030	PdC à installer entre 2030 et 2035
≤ 22 kVA	85	242	387	748
Entre 22 et 24 kVA	492	759	1320	2221
50 kVA	28	369	380	532
≥ 150 kVA	38	76	125	186
TOTAL	643	1446	2212	3687

Objectifs préconisés par le SDIRVE (par catégorie de puissance)

Quel type de borne et où ?

Catégories de PDC définies	« lents »	« accélérés »	« rapides »	« ultra-rapides »
Puissances de charges définies	~ 3 à 7 kW	~ 11 à 25 kW	~ 40 à 100 kW	150 kW et +
Cas d'urgence	Principalement recharge « résidentielle » Recharge activité longue (zone travail à la journée, parking intermodal pour déplacement à la journée via un autre mode,...)	Principalement recharge activité ponctuelle moyenne durée (achats, démarches, réunion pro, intervention d'artisan de quelques heures,...)	Principalement recharge activité ponctuelle durée restreinte (achats, démarches,...) Recharge de « transit »	Principalement recharge de « transit » Recharge activité courte (achats court,...)
Lieux privilégiés	Près de logts sans lieu dédié de stationnement lieux d'emploi non pourvus en interne ou intermodalité longue durée	Près d' équipements attractifs (commerces, service,...)	Zones commerciales, et de services,... Zones pertinentes pour le transit (zones d'accès important)	Zones de transit privilégiées le long des grands axes (aires de repos et service, zones commerciales près des axes)

DE NOUVEAUX TARIFS POUR LES BORNES DE TE 64

Les tarifs des bornes du réseau MOBIVE, évoluent au 1^{er} juillet 2023 pour tenir compte désormais de la puissance électrique délivrée et non plus du temps de charge. Cette formule, plus équitable pour les véhicules équipés de petites batteries se traduit également par une évolution de la tarification pour tenir compte des équilibres économiques nécessaires à la gestion d'un tel service.

Si recharger à domicile coûte environ 4 euros aux 100 km, la recharge sur les bornes MOBIVE est évaluée à environ 8 euros, là où le gazole revient environ 12 euros pour ces mêmes 100 km (6,5 l/100 km).

Nouvelle tarification au 1^{er} juillet 2023

Modèle PDC et/ou borne	Abonnés		Non abonnés (itinérants, usagers à l'acte)	
	Prix kWh	Plus-value horaire à partir de 10h de connexion (€/min)	Prix kWh	Plus-value horaire à partir de 10h de connexion (€/min)
PDC délivrant une puissance AC inférieure ou égale à 7kVA				
Tarif Jour (7h/23h) Tarif Nuit (23h/7h)	0,35 €/kWh	0,07 €/minute <i>Pas de plus-value de nuit</i>	0,44 €/kWh	0,09 €/minute <i>Pas de plus-value de nuit</i>
PDC délivrant une puissance AC strictement supérieure à 7 kVA				
Tarif Jour (7h/23h) Tarif Nuit (23h/7h)	0,44 €/kWh	0,07 €/minute <i>Pas de plus-value de nuit</i>	0,55 €/kWh	0,09 €/minute <i>Pas de plus-value de nuit</i>
PDC délivrant une puissance DC comprise entre 22 kVA et 39 kVA				
Tarif unique	0,48 €/kWh	0,07 €/minute	0,59 €/kWh	0,09€/minute
PDC délivrant une puissance DC comprise entre 40 kVA et 60 kVA				
Tarif unique	0,53 €/kWh	0,07 €/minute	0,64 €/kWh	0,09€/minute
PDC délivrant une puissance DC strictement supérieure à 60 kVA				
Tarif unique	0,57 €/kWh	0,07 €/minute	0,68 €/kWh	0,09€/minute

LE GAZ NATUREL POUR VÉHICULES (GNV) EN ATTENDANT L'HYDROGÈNE

Avec de la production de biométhane de plus en plus présente sur le territoire, le recours au gaz vert pour véhicules est à investiguer. Le réseau régional de stations de gaz pour véhicules TEMOB, est en train de se développer et TE 64, via la SEM EnR 64, envisage d'implanter deux équipements de ce type sur le département.

En effet, si la mobilité électrique est adaptée aux déplacements légers utilitaires et de tourisme, la solution gaz vert est une alternative réelle pour les poids lourds.

De plus en plus de constructeurs et d'utilisateurs (sociétés de transports de voyageurs et de marchandises ou

collectivités pour les transports de voyageurs ou le ramassage des ordures ménagères) choisissent cette solution durable et moins onéreuse que le diesel.

Quant aux usages de l'hydrogène pour la mobilité, ceux-ci n'apparaissent pas à l'heure actuelle prioritaires ni économiquement viables.



BRÈVES

Europe : nette progression des ventes de véhicules électriques

Observé dès 2020, l'intérêt pour les véhicules électriques ne se dément pas. En France, ils représentent quelque 15 % des ventes mensuelles ; fin 2022, on comptait 1,1 million de véhicules, dans un parc national de 40 millions environ. Même engouement en Europe où ils ont représenté 12,1 % des ventes de voitures neuves l'an passé (1,1 million de véhicules écoulés), contre 9,1 % en 2021 et à peine 1,9 % en 2019. Plusieurs facteurs expliquent ce mouvement : nouveaux modèles, développement d'infrastructures de recharge et annonce de l'arrêt de la commercialisation des ventes de voitures à essence et diesel en 2035. De fait, les ventes de véhicules au diesel chutent lourdement : seulement 1,5 million de véhicules écoulés en 2022, -19,7 % par rapport à l'année précédente. Fait historique, une voiture électrique a même été en tête des ventes européennes au mois de septembre 2022.

Fin des tarifs réglementés du gaz : Engie publie les prix de son offre relais applicable en juillet

Face à la fin des tarifs réglementés de gaz, le premier fournisseur de gaz en France Engie a dévoilé le prix de son offre de bascule, qui sera automatiquement applicable dès juillet aux clients concernés qui n'auraient pas choisi une autre offre jusqu'au 30 juin.

Le prix de cette offre relais baptisée «Passerelle» est consultable pour chaque code postal sur le site dédié

Le tarif réglementé de vente de gaz (TRVG) a commencé à disparaître en 2019 en application de la réglementation européenne sur la concurrence, mais il restait au 31 mars, sur 11 millions d'abonnés au gaz, quelque 2,5 millions de clients résidentiels encore titulaires de ce contrat, l'essentiel chez le fournisseur historique Engie. Pour ces abonnés, le TRVG s'arrête le 30 juin.

Et après ? Les clients auront toujours accès au gaz et basculeront par défaut dès le 1^{er} juillet sur l'offre Passerelle s'ils n'ont pas choisi d'ici là une offre de marché.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Au-delà du développement des énergies renouvelables thermiques déjà évoqué, notamment au travers des réseaux de chaleur bois, TE 64 poursuit ses actions autour du photovoltaïque, qu'il s'agisse d'installations raccordées au réseau et installées sur bâtiments communaux, ou bien de centrales photovoltaïques autonomes en autoconsommation sur des sites isolés.

7 CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES SUR BÂTIMENTS COMMUNAUX

La production décentralisée d'électricité est souhaitée par les communes et souhaitable pour la transition énergétique. Et à un moment où les communes vont devoir définir les zones d'accélération des énergies renouvelables, issues de la récente loi du même nom, des solutions clé en main sont susceptibles de répondre à cette préoccupation.

Bien entendu la SEM EnR 64 va poursuivre son développement, en déployant notamment des ombrières de parking dans tout le département, mais des installations moins importantes, en toitures de bâtiments publics, auront toujours leur place.

5 chantiers sont en cours de réalisation et de 2 opérations nouvelles débiteront prochainement.

LES CHANTIERS EN COURS



78 kWc sur le Centre Technique Municipal de BORDES



34 kWc sur la Salle multi-activités de LAHONTAN



9 kWc sur le local Croix Rouge de CAMBO-LES-BAINS en attendant un projet beaucoup plus important sur le Mur à gauche



9 kWc sur la Maison pour Tous de GUICHE



36 kWc sur la Salle communale de LUSSAGNET-LUSSON

2 CENTRALES SUR SITES ISOLES AVEC STOCKAGE D'ÉNERGIE



Cabane pastorale de CARDOUET à SARRANCE avec une centrale de 2 000 Wc



Cabane pastorale de LAPASSA-AILHARY à OSSE-EN-ASPE avec une centrale de 3 000 Wc

LES CHANTIERS À VENIR



20 kWc sur la Maison des Associations de BOUCAU



9 kWc sur la Mairie d'URCAUT

Le loyer annuel versé aux communes représente toujours 40% du bénéfice net de l'opération, sachant cependant que les nouvelles demandes enregistrées en 2023, ne seront prises en compte que pour des puissances minimales de 36 kWc désormais et ce pour des raisons de rentabilité ainsi que pour assurer un loyer significatif aux communes.

OMBRIÈRES ET TERRAINS SPORTIFS : LA SEM EnR64 SOLARISE LES COMMUNES DU DÉPARTEMENT



EnR64 (la SEM de TE64) a créé la société PSPA pour développer des projets de parkings solaires sur le département.

Cette société qui existe depuis 3 ans avec le partenariat de See You Sun et de Terra Energies (Région Nouvelle Aquitaine) réalise des projets d'ombrières photovoltaïques clé en main essentiellement sur les parkings des collectivités.

Ses principales missions :

- Identifier et étudier le potentiel des parkings des communes du département.
- Développer les projets en accord avec les communes qui perçoivent un loyer annuel pour la mise à disposition du foncier.

Les projets sont entièrement financés par la société et permettent aux collectivités de bénéficier d'un loyer annuel ou d'une soulte. Il est également possible dans certaines conditions d'autoconsommer l'électricité produite par la centrale.

Depuis la création de sa filiale PSPA (Parkings Solaires des Pyrénées-Atlantiques), EnR64 a validé 12 projets pour des centrales photovoltaïques à la fois sur des parkings et des terrains de tennis. En effet, PSPA peut également réaliser des couvertures de terrains sportifs (boulodrome, tennis, padel,...)

2 ombrières sont d'ores et déjà en service et les autres dossiers sont en cours de travaux sur l'ensemble du département. Cela représente une puissance totale de 3,1 Mwc et un investissement cumulé de 4,50 M€.

À noter que la loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023 impose aux collectivités une nouvelle obligation d'installation d'ombrières sur les parkings. Le texte prévoit que tous les parcs de stationnement extérieurs d'une superficie supérieure à 1 500 mètres carrés doivent être équipés, sur au moins la moitié de cette superficie, d'ombrières intégrant un procédé de production d'énergies renouvelables sur la totalité de leur partie supérieure assurant l'ombrage.

Centrales photovoltaïques au sol : des petits...

EnR64 et la coopérative Enercoop Nouvelle-Aquitaine se sont associés dans le but de développer et d'exploiter des centrales photovoltaïques au sol de petite taille (< 5 000 m²). Le partenariat est ouvert à tous les acteurs du territoire intéressés par ce projet local et vertueux. L'objectif est de valoriser des fonciers dégradés ou non valorisés, type friches, anciens dépôts, carrières, ... Ce projet permet de multiplier les retombées économiques et sociales au service du territoire (loyer, taxes, cotisations, actions menées en local) et de travailler en cohérence avec les besoins et les attentes des acteurs du territoire. Plusieurs fonciers sont d'ores et déjà identifiés et des rendez-vous pris avec les propriétaires des terrains concernés.

... et un gros projet à Gabaston

Le projet est issu de la volonté de la commune de valoriser son foncier pour partie dégradé tout en gardant la maîtrise du développement du projet via la SEM ENR 64. La société Trina Solar France développe la réalisation de cette centrale de 3,2 Mwc sur un terrain de 5 hectares. Le permis de construire a été déposé en juin 2023 pour un démarrage du chantier prévu fin 2024.

La commune de Gabaston souhaitant rester impliquée dans la centrale tout au long de son exploitation (30 ans) a intégré la société Capbat Energie qui portera le projet. Ainsi, et même minoritaire, la commune sera représentée pour les prises de décisions relatives à la vie du projet.

Pour tout renseignement sur vos projets, vous pouvez contacter EnR64 par téléphone, par mail ou sur le site internet.

contact@enr64.fr • 05 59 02 46 71 • www.enr64.fr

RÉALISATIONS & CHANTIERS



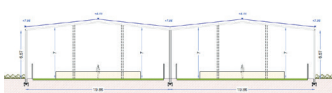
Stade de MEILLON



Stade de BORDES
(en cours de travaux)



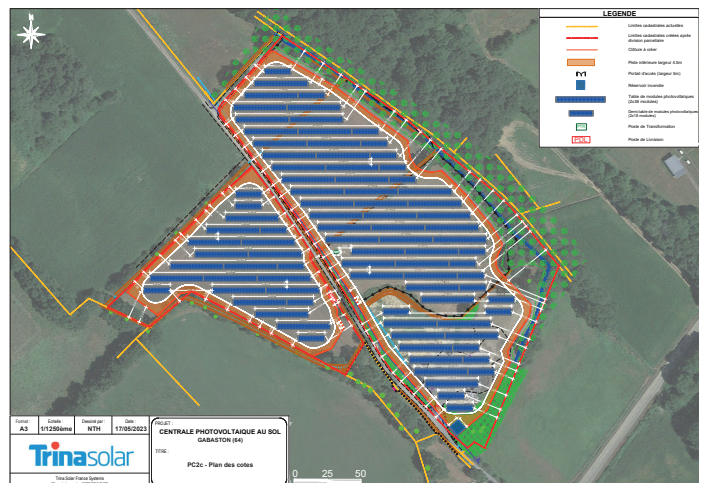
Base de loisirs de GUICHE
(travaux à venir)



Tennis couvert de BOUCAU
(travaux à venir)



École de SEDZÈRE



Plan de la centrale photovoltaïque de GABASTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

BUREAU SYNDICAL DU 24 FÉVRIER 2022

1. Examen des Orientations Budgétaires 2022
2. Emprunt réseau de chaleur Arette
3. Renouvellement ligne de trésorerie 4 000 000 €
4. Renouvellement ligne de trésorerie 3 000 000 €
5. Autorisation de signer une convention de stage
6. Création d'un poste de technicien réseaux contractuel
7. Transformation de poste
8. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

COMITÉ SYNDICAL DU 12 MARS 2022

9. Débat d'orientations budgétaires 2022
10. Prises de participations de la SEM ENR 64 dans le capital de sociétés commerciales
11. Tarification du service d'exploitation de l'éclairage public communal

BUREAU SYNDICAL DU 24 MARS 2022

12. Examen des compte administratifs 2021 et des budgets 2022 de TE 64
13. Prix de vente de la chaleur à Arzacq et Saint-Jean-Pied-De-Port
14. Réalisation d'une installation photovoltaïque sur le bâtiment de la Croix Rouge appartenant à de la commune de Cambo-les-Bains
15. Nouvelle tarification MOBILE
16. Appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du programme ACTEE 2 : Regroupement des SDE Aquitains (SDEEG, TE47, SYDEC, SDEPA) et de la Communauté des communes Marenne Adour Côte-Sud pour répondre à SEQUOIA 3

COMITÉ SYNDICAL DU 9 AVRIL 2022

17. Modification des statuts du SDEPA
18. Compte-rendu des transferts de crédits 2021
19. Examen et vote du compte de gestion 2021
20. Examen et vote du compte administratif 2021
21. Affectation des résultats 2021
22. Présentation et vote du budget primitif 2022
23. Examen et vote du compte de gestion 2021 - régie photovoltaïque
24. Examen et vote du compte administratif 2021 - régie photovoltaïque
25. Affectation des résultats 2021 - régie photovoltaïque
26. Présentation et vote du budget primitif 2022 - régie photovoltaïque
27. Examen et vote du compte de gestion 2021 - régie de production de chaleur
28. Examen et vote du compte administratif 2021 - régie de production de chaleur
29. Affectation des résultats 2021 - régie de production de chaleur
30. Présentation et vote du budget primitif 2022 - régie de production de chaleur

BUREAU SYNDICAL DU 16 JUIN 2022

31. Désaffectation et déclassement d'une parcelle vouée au service public de la

- distribution d'électricité
32. Remboursement des frais de déplacements aux élus du SDEPA
33. Autorisation de signer les avenants aux marchés de travaux d'électrification rurale
34. Autorisation de signer les marchés d'entretien de l'éclairage public
35. Autorisation de signer l'accord-cadre pour l'intégration de générateurs photovoltaïques raccordés au réseau de distribution électrique
36. Baux à construction pour les chaufferies bois
37. Renouvellement de l'adhésion du SDEPA à l'AREC
38. Modification de l'accord de regroupement des SDE de la Nouvelle Aquitaine pour valoriser les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
39. Réalisation d'installations photovoltaïques sous maîtrise d'ouvrage du SDEPA
40. Création d'un réseau de chaleur bois sur la commune de Cambo-Les-Bains
41. Mise en place d'un dispositif d'Intracting avec la Banque des Territoires en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics
42. Relèvement du plafond de dépense subventionnable pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension par le SDEPA
43. Relèvement du taux de maîtrise d'œuvre pour les travaux réalisés dans les communes en régime urbain du département
44. Subvention à ENEDIS pour l'enfouissement ou le déplacement de lignes HTA pour raison économique
45. Portage d'un SDIRVE par le SDEPA dans le département
46. Mise en place d'un Contrat d'Apprentissage
47. Création d'un emploi non permanent à temps complet pour la période estivale
48. Signature d'une convention de mandat avec le Département pour réalisation de travaux d'éclairage public et de génie civil de réseaux de communications électroniques sur l'emprise de la voie verte à Mouguerre et Urcuit
49. Entrée du SDEPA au capital d'une SCIC
50. Participation du SDEPA au Congrès Triennial de la FNCCR

BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2022

51. Financement des extensions de réseaux électriques à but économique réalisées sous maîtrise d'ouvrage du TE 64
52. Modification du tableau des emplois de l'établissement par créations de postes et mise en place d'un contrat de projet
53. Déplafonnement de la base applicable au calcul des frais de gestion sur les travaux d'électrification
54. Subvention à Enedis pour l'enfouissement ou le déplacement de lignes H.T.A pour raison économique
55. Nouveau régime comptable pour les travaux d'éclairage public en vue de la récupération du FCTVA
56. Financement du programme d'éclairage public DSIL 2022-2025
57. Mise en œuvre d'un partenariat technique et financier pour la constitution mutualisée

- d'un fond de plan « très grande échelle » et la production de mises à jour sur le territoire de la communauté d'agglomération du Pays basque au format d'échange plan de corps de rue simplifié (PCRS)
58. Renouvellement du marché de diagnostic amiante et HAP
59. Mise en place d'une convention de mandat avec IZIVIA
60. Mise à jour d'un contrat d'apprentissage
61. Mise en place d'un forfait mobilité durable au TE 64
62. Signature de la charte Eco Watt

BUREAU SYNDICAL DU 8 DÉCEMBRE 2022

63. Mobilisation d'une avance remboursable de la Banque des Territoires au titre d'un dispositif d'intracting mutualisé
64. Conventions de partenariats relatives à la délivrance de données cartographiques géoréférencées entre TE 64 et Enedis
65. Demande de subvention DSIL et Fonds Vert pour rénovation de l'éclairage public communal
66. Emprunt à contracter pour le financement des travaux d'électrification des communes
67. Financement des travaux de gros entretien de l'éclairage public
68. Convention de partenariat entre le TE 64 et Enedis pour l'élaboration du SDIRVE
69. Installations photovoltaïques : cadrage de l'intervention de TE 64
70. Versement à la commune de Lacq d'une subvention pour la création ou la rénovation d'éclairage d'aires de jeux, réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale
71. Marché recherche amiante et HAP sur les chantiers souterrains du TE 64
72. Modification du tableau des emplois de l'établissement par suppression, créations de postes et mise en place d'un contrat de projet

BUREAU SYNDICAL DU 17 DÉCEMBRE 2022

73. Compte rendu des transferts de crédits et décision modificative
74. Passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57
75. Délibération cadre sur les amortissements des immobilisations et des subventions d'équipement versées

TERRITOIRE D'ÉNERGIE PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022
Édité par TE 64 - Parc d'activités Pau-Pyrénées,
4 rue Jean Zay 64 000 Pau
Tél. : 05 59 02 46 71 - accueil@te64.fr

Directeur de publication : Barthélémy BIDÉGARAY
Crédit photos : TE 64 - Dépôt légal : juin 2023

Conception-réalisation : Agence Valeurs du Sud
www.agence-valeursdusud.fr - Tél. : 05 59 140 140